

martine

fait remarquer que les AESH
n'ont pas à se déclarer grévistes

#5DECEMBRE

#AESH

AUCUNE DÉCLARATION
D'INTENTION DE FAIRE
GRÈVE À FOURNIR
À LA HIÉRARCHIE

LA LOI N° 2008-790 DU 20
AOÛT 2008, IMPOSANT DE
DÉCLARER 48H À L'AVANCE
SON INTENTION DE PRENDRE
PART À LA GRÈVE, NE
S'APPLIQUE QU'AUX
"PERSONNES EXERÇANT DES
FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT
DANS UNE ÉCOLE MATERNELLE
OU ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE".

U.
F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

snes
F.S.U.